



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MaxLife™ SAE 5W-40
Huile moteur synthétique

Code du produit : 872364

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25-	Asp. Tox. 1; H304	>= 70 - < 80



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	xxxx 64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3- DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS	84605-29-8 283-392-8 01-2119493626-26- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 6,25 % Eye Dam. 1; H318 >= 12,5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 10,0 %	>= 1 - < 2,5
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	68784-26-9 272-234-3 01-2119524004-56- xxxx	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	167 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,08 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,167 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

	consommateurs			
--	---------------	--	--	--

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment marin	3480 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	43500 mg/kg
	Sol	8850 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile
Délai de rupture : >= 240 min
Épaisseur du gant : >= 0,35 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Protection respiratoire : travail.
: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est
normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: < -39 °C
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 224 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: < 6.400 mPa.s (-25 °C)
Viscosité, cinématique	: 81 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Densité : env. 0,848 gcm³ (15,6 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour la peau.

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
----------	---	---------------------------

Remarques	:	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
-----------	---	---

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux



Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test	:	répétez humaine patch test insulte (HRIPT)
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	---	---

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	---	---



Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **NOEC: 0,4 mg/l**
Point final: **Test de Reproduction**
Durée d'exposition: **28 jr**
Espèce: **Daphnia magna (Grande daphnie)**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 211**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,0 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**
Type de Test: **Essai en semi-statique**
Substance d'essai: **WAF**
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,0 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):**
Point final: **Inhibition de la croissance**
Durée d'exposition: **96 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.**

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:



Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **1,5 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **< 10 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **Essai de Sturm modifié**
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **0,56**

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **9,5**

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75 Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
---	---	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 36, 36 bis
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4734

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire



NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
MaxLife™ SAE 5W-40 Huile moteur synthétique

Version: 17.0

Date de révision: 31.08.2023

Date d'impression: 29/05/2025

dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : R0517730

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR